

MAIRIE de



Crêches-sur-Saône

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 071-217101500-20241118-202489-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du 18/11/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Nombre de suffrages : 22

### Date de convocation

13/11/2024

### Date d'affichage

13/11/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERTHET Michel.

### Etaient présents :

M. BERTHET Michel, M. BIANCHINO Federico, M. BOUCHY Cyrille, Mme BROSETTE Marina, Mme CARREIRO Céline, M. CARRERAS Valentin, Mme CURAILLAT Françoise, Mme DE CROMBRUGGHE Claire, Mme DUMONT-PLATEL Christèle, Mme DUMORD Nathalie, M. DUPONT Patrice, Mme FARGEOT-MENEZES Fabienne, Mme FRANCAIS-DUMONT Marjolaine, Mme GUYON Annick, M. MORAND Ludovic, M. PAQUELIER Jean-Luc, M. PERNOT Patrice, M. SIGNORET Pierre, M. THIBERT Vincent

### Procuration(s) :

M. ARNAUD Jean-Claude donne pouvoir à M. PAQUELIER Jean-Luc, M. STOYE Julien donne pouvoir à M. MORAND Ludovic, Mme SANGOY-LUTAUD Coralie donne pouvoir à Mme DUMORD Nathalie

### Etai(ent) absent(s) :

Mme DE OLIVEIRA LEONES Ludivine

### Etai(ent) excusé(s) :

M. ARNAUD Jean-Claude, Mme SANGOY-LUTAUD Coralie, M. STOYE Julien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PAQUELIER Jean-Luc

Numéro interne de l'acte : 2024-89

**Objet : Admission en non valeur**

**Rapporteur : Annick GUYON**

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 et D.2122-7-2,

**VU** la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

**CONSIDERANT** l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

**CONSIDERANT** sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

**CONSIDERANT** que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

2023

2 pièces pour 3,3 €

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2023	T 1077	KOCA Sevil Ou Verel	4,95	0,90	RAR inférieur seuil poursuite
2023	T-1531	LAGRUT Ludivine Ou Re	3,30	2,40	RAR inférieur seuil poursuite
				3,30	

2024

1 pièce pour 507,67 €

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2024	T-1279	CAVAL CONNECT MACON	507,67	507,67	Personne disparue
				507,67	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **De procéder** aux écritures comptables nécessaires ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Le Maire,

Michel BERTHET

Le Secrétaire de séance,  
Jean- Luc PAQUELIER


